

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 mai 2014 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Monsieur Daniel Lauzon, maire suppléant.**

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale, Jeanne Briand, greffière et Stéphanie Martin, trésorière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2014-05-131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

- 7.1 Octroi de subvention – Les Scouts 16<sup>e</sup> Île Perrot;
- 7.2 Sommet économique de Vaudreuil-Soulanges 2014 – achat de billet;
- 7.3 1<sup>ère</sup> Édition du souper de homard – profit des organismes sportifs de la région – achat de billets;
- 7.4 Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion – achat de billet;
- 7.5 Tournoi de golf – Maison des soins palliatifs – achat de billets.

ADOPTÉE

**2014-05-132 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, tel que corrigé dans le titre et le texte du paragraphe de la résolution no **2013-04-106**: Enlever les mots dans le nom du Règlement « **sur les permis et certificats** » pour remplacer par « **de lotissement** ».

ADOPTÉE

**2014-05-133 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2014 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2014, au montant de **321 327,44 \$**.

ADOPTÉE

2014-05-134 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2014 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2014, au montant de **308 741,60 \$**.

ADOPTÉE

2014-05-135 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

La trésorière dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2013, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-05-136 **OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE – LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE – LECTURE DES COMPTEURS D'EAU POUR L'ANNÉE 2014**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le contrat de service à **Les Compteurs Lecomte ltée** pour la lecture des compteurs d'eau pour l'année 2014 et pour la mise à jour de la base de données, pour une somme n'excédant pas **14 500 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-413-00-445.

ADOPTÉE

2014-05-137 **AUTORISATION DE DÉPENSE ET FINANCEMENT DU PHOTOCOPIEUR KONICA MINOLTA BIZHUB C454**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le Conseil autorise pour les bureaux de l'Hôtel de Ville, l'achat d'un photocopieur de marque Konica Minolta BizHub c454, et ce, pour un montant de **6 900 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans, en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée aux postes budgétaires 1-02-132-00-310 et 1-02-132-00-311.

ADOPTÉE

2014-05-138 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 436-4 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NO 436**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement du Plan d'urbanisme no 436 en modifiant diverses dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 avril 2014;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 436-4 aux fins notamment :

- modifier les limites d'une aire d'affectation « A-D » située en bordure du boulevard Saint-Joseph;
- définir les rues Kay, D'Hont, Hébert et Gérald-Godin (correspondant à la zone H-216 dans le Règlement de zonage no 437) comme secteur qui sera soumis à l'application d'un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- identifier les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> Avenue comme « zone potentiellement exposée aux glissements fortement rétrogressifs » et établir les aménagements de protection minimaux devant être implantés afin de permettre l'émission de permis de construction pour de nouvelles résidences dans ces secteurs.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2014-05-139 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-29 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 en modifiant diverses dispositions;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 avril 2014;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter premier projet de règlement no 437-29 aux fins notamment :

- de modifier certaines définitions et normes applicables au bâtiment principal;
- de modifier la hauteur maximale autorisée des clôtures pour les usages « *Agricole* » et « *Industrie* »;
- d'identifier les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> Avenue comme « zone potentiellement exposée aux glissements fortement rétrogressifs » et établir les normes régissant ces secteurs;
- de permettre les constructions de type « Méga Dôme » avec revêtement en polyéthylène de haute densité pour l'usage « *Agricole* » dans les zones autres que A-401;

- de permettre l'usage c2 « services de restauration » de type café ou comptoir-minute sans débit de boisson alcoolisée et spectacle dans la zone C-211;
- de modifier les limites de la zone « A-313 » dans le noyau villageois pour permettre des plus petits terrains.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2014-05-140 RÈGLEMENT NO 437-28 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437– ADOPTION**

Ce dossier est reporté à la séance du mois de juin 2014.

**2014-05-141 RÈGLEMENT NO 510 – RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement sur les usages conditionnels pour les résidences pour personnes âgées;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 510 a été adopté lors de la séance tenue le 11 mars 2014; que le second projet a été adopté, lors de la séance tenue le 8 avril 2014 et qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue dans le délai prescrit;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 avril 2014;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no 510 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels ».

ADOPTÉE

**2014-05-142 DEMANDE D'AUTORISATION D'UN REPRÉSENTANT AU PROGRAMME PEP DE LA SAAQ**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser madame **Isabelle Roy**, directrice des Services techniques ou monsieur **Alain Leduc**, contremaître, à signer pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif, tels que requis par la Société de l'assurance automobile du Québec et à agir à cet effet à titre de représentant(e).

ADOPTÉE

**2014-05-143 NOMINATION D'UN CONCILIATEUR-ARBITRE MUNICIPAL**

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, permet à la Ville de désigner un conciliateur-arbitre afin de régler une mésentente entre voisins concernant les clôtures et les fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de nommer monsieur **Alain Leduc**, contremaître, à agir en tant que conciliateur-arbitre municipal au sens de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* ou à son défaut madame **Mélissa Arbour-LaSalle**, directrice du service d'urbanisme, et ce, pour l'ensemble des propriétaires du territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

**2014-05-144 SIGNALISATION ROUTIÈRE – INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT OBLIGATOIRE – RUE RIVELAINE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'installer deux panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Rivelaïne à l'intersection de la rue de La Rhapsodie (à la hauteur de la sortie du stationnement du parc des Éperviers).

ADOPTÉE

**2014-05-145 PLAN D' ACTIONS – AGRILE DU FRÊNE**

Considérant que le territoire de la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot fait partie des régions réglementées à l'égard de l'agrile du frêne depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 par le gouvernement fédéral;

Considérant que l'agrile du frêne peut avoir des effets catastrophiques sur les forêts du pays entier;

Considérant que l'arrêté ministériel concernant les lieux infestés par l'agrile du frêne édicte de strictes règles de gestion concernant la coupe et le déplacement du bois;

Considérant qu'il incombe à tous les intervenants, y compris la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la responsabilité de mettre en œuvre des mesures réglementaires qui respecteront l'ensemble des précautions énoncées dans l'arrêté ministériel;

Considérant que ces mesures s'appliqueront tant aux arbres situés sur le domaine public que sur les propriétés privées.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu à l'unanimité d'adopter les règles suivantes dans le but de limiter au maximum la propagation de l'agrile du frêne tant sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot que sur les territoires avoisinants.

Mesures d'exception concernant les frênes :

1) Toute demande d'abattage sera dorénavant analysée de la façon suivante :

- a) Suite au dépôt de la demande, un officier responsable de la Ville fera une inspection visuelle. S'il s'agit d'un frêne, le propriétaire devra, à ses frais, engager un émondeur qui devra, en présence du jardinier de la Ville, couper 2 branches de 5 à 7 centimètres de diamètre et d'une longueur d'au moins 75 centimètres, situées au milieu de la cime;
- b) Si le jardinier constate une infestation, l'arbre ne pourra être abattu qu'entre le 1er octobre et le 31 mars suivant. Le jardinier de la Ville marquera l'arbre du sigle "A";

Dans le cas d'un frêne, le propriétaire doit obligatoirement divulguer à la Ville le nom et l'adresse de l'entrepreneur qui fera la coupe de l'arbre;

- c) Les branches et le tronc de l'arbre infesté sont de l'entière responsabilité de son propriétaire. Leur disposition doit se faire en conformité avec l'arrêté ministériel, notamment :
  - i) Le déplacement du bois à l'extérieur de la zone réglementée est prohibé;
  - ii) Le déchiquetage du bois est autorisé à la condition que les copeaux produits aient une taille n'excédant pas 2,5 centimètres par 2,5 centimètres de surface maximum, et ce, sur au moins 2 faces.

La présente résolution cesse de prendre effet le jour de la levée de l'arrêté ministériel.

ADOPTÉE

**2014-05-146 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2014-04 : LOT 2 068 148 (2551, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2014-04 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dossier;

Considérant que le propriétaire du 2551, boulevard Perrot désire construire un garage isolé dans la cour arrière;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494 et ses amendements;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur;

Considérant que l'espace de stationnement est déjà existant.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que le Conseil **accepte** la demande no 2014-04, telle que présentée.

ADOPTÉE

**2014-05-147 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2014-05 : LOT 5 405 243 (2633, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2014-05 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 2633, boulevard Perrot désire construire un chenil dans la cour arrière;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494 et ses amendements;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que le Conseil **accepte** la demande no 2014-05, telle que présentée.

ADOPTÉE

**2014-05-148 DEMANDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE – ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire faire une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille afin d'élaborer une politique familiale municipale.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que :

- la Ville fasse une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales afin d'élaborer une politique familiale municipale et son plan d'action;

- la Ville désigne monsieur **Bernard Groulx**, conseiller, la personne responsable élue des questions familiales;

- la Ville mandate madame **Josiane Asselin**, directrice des Services communautaires, pour le suivi de la demande, dont la signature de la convention d'aide financière entre le ministère de la famille et la municipalité pour l'élaboration de la politique familiale municipale et l'autorise à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pertinent à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2014-05-149 DEMANDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE – Secrétariat des aînés – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire faire une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille – Secrétariat des aînés afin d'élaborer une politique « Municipalité amie des aînés ».

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que :

- la Ville fasse une demande d'aide financière auprès du ministère de la Famille – secrétariat des aînés dans sa démarche pour être « municipalité amie des aînés » afin d'élaborer une politique municipale des aînés et son plan d'action.

- la Ville désigne monsieur **Bernard Groulx**, conseiller, la personne responsable élue du dossier des aînés;

- la Ville mandate madame **Josiane Asselin**, directrice des Services communautaires, pour le suivi de la demande d'aide financière et la signature de la convention d'aide financière ainsi que de la reddition de comptes auprès du ministère de la Famille pour l'élaboration de la politique municipale amie des aînés et l'autorise à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pertinent à la présente résolution.

ADOPTÉE

**2014-05-150 PARTICIPATION AU CADRE DE PRÉVENTION DES SINISTRES (2013-2020) DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR DES TRAVAUX PRÉVENTIFS DE STABILISATION DES SECTEURS DE LA RUE SIMONE-DE BEAUVOIR ET LA 150<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que le Cadre de prévention des sinistres du gouvernement du Québec a pour but de permettre la réalisation de travaux afin de réduire le risque de mouvement de sol dans les zones de contraintes;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a informé la Ville de la présence des conditions propices au développement de glissement fortement rétrogressif situé dans les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> avenue;

Considérant que le montant de la subvention viendra réduire de 74 % le montant total des travaux;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite profiter de ce programme.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu à l'unanimité que le Conseil demande au ministère de la Sécurité publique du Québec d'adhérer au Cadre de prévention des sinistres (2013-2020) pour des travaux préventifs de stabilisation pour les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150<sup>e</sup> avenue et d'autoriser la directrice des services techniques à remplir tous les formulaires nécessaires à cet effet, et à transmettre au ministère de la Sécurité publique la réclamation finale avec les pièces justificatives pour le versement à la Ville de la contribution financière lorsque les travaux auront été complétés.

ADOPTÉE

**2014-05-151 AIDE FINANCIÈRE POUR LA CÉLÉBRATION DU 50<sup>E</sup> DE SACERDOCE DE L'ABBÉ LAURIER FARMER**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser une aide financière de **50 \$** pour la célébration du 50<sup>e</sup> de Sacerdoce de l'Abbé Laurier Farmer, qui aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**2014-05-152 LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – DIVISION DU QUÉBEC – LETTRE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec La société canadienne de la Croix-Rouge – Division du Québec.



Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville avec La Société canadienne de la Croix-Rouge, la lettre d'entente services aux sinistrés de même que tous les documents connexes.

Que toute somme déboursée aux termes de cette entente soit imputée au poste budgétaire 1-02-231-00-419.

ADOPTÉE

**2014-05-153 OCTROI DE SUBVENTION – LES SCOUTS 16<sup>E</sup> ILE PERROT**

Considérant que lors de la journée de la terre, tenue samedi, le 26 avril 2014 au Carrefour Notre-Dame, les Scouts 16<sup>e</sup> Île Perrot ont ensaché environ 632 sacs de compost pour vendre aux résidents.

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention aux **Scouts 16<sup>e</sup> Île Perrot** d'une somme de **1 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-992.

ADOPTÉE

**2014-05-154 SOMMET ÉCONOMIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES 2014 – ACHAT DE BILLET**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'acheter 1 billet pour la tenue du Sommet économique de Vaudreuil-Soulanges du mercredi 11 juin 2014 au Chapiteau Eugène-Chapleau à Vaudreuil-Dorion pour une somme totale de **200 \$**, payable au CLD de Vaudreuil-Soulanges, et d'autoriser un membre du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2014-05-155 1<sup>ère</sup> ÉDITION DU SOUPER DE HOMARD – PROFIT DES ORGANISMES SPORTIFS DE LA RÉGION – ACHAT DE BILLETS**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du souper sont consacrés à des organismes sportifs de la région.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'acheter 2 billets pour la 1<sup>ère</sup> édition du souper de homard de la Fondation Richelieu des Trois-Lacs, qui se tiendra le mercredi 18 juin 2014 au Centre Multisports au coût total de **300 \$**, payable à la Fondation Richelieu des Trois-Lacs et d'autoriser 2 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2014-05-156 LES SEIGNEURIALES DE VAUDREUIL-DORION – ACHAT DE BILLET**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'acheter un billet pour le Souper des Seigneurs, qui se tiendra le vendredi 6 juin 2014 au Musée Régional de Vaudreuil-Soulanges au coût total de **85 \$**, payable au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges et d'autoriser un membre du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2014-05-157 TOURNOI DE GOLF – MAISON DES SOINS PALLIATIFS – ACHAT DE BILLETS**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'acheter 2 billets pour le tournoi de golf de la Fondation de la Maison des soins palliatifs, qui se tiendra le lundi 26 mai 2014 au Club de golf Whitlock & Country Club à Hudson, au coût total de **500 \$**, payable à la Fondation de la Maison des soins palliatifs et d'autoriser 2 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport du mois d'avril 2014 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2014 – CCU.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2014-05-158 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 20h25.

ADOPTÉE

---

Daniel Lauzon  
Maire suppléant

---

Me Jeanne Briand  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*